

Assistant de justice

présence deux jours par semaine

- 1- TTR route : gestion du « TTR électronique route », selon les instructions de la procureure, sous le contrôle du magistrat du parquet en charge de ce contentieux, et en son absence, du « magistrat doublon » de la permanence ;
- 2- Entraide : soutien des magistrats du parquet pour l'établissement des demandes d'entraide pénales émanant des autorités judiciaires françaises et destinées aux autorités judiciaires étrangères ;
- 3- Coordination des transports : préparation des ordonnances pénales ;
- 4- Contentieux famille :
 - assistance au magistrat pour les requêtes AE
- 5- Saisies et confiscations : suivi du sujet des saisies et confiscations des avoirs criminels, en lien avec le magistrat du parquet référent ;
- 6- Recherches et analyses juridiques à la demande des magistrats ; rédactions de compte-rendus de réunions ; rédaction de projets de réquisitoire définitif ;
- 7- Remplace, en son absence et en cas d'urgence, l'autre assistant de justice du parquet, sur les sujets qui lui sont confiés ;
remplace l'assistant de justice Exécution des peines/Application des peines en son absence, pour les urgences, notamment vérifications du TAJ ;
- 8- tous travaux confiés par la procureure.
